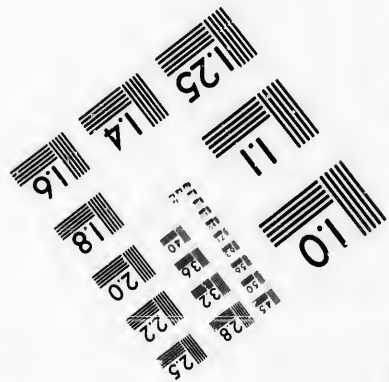
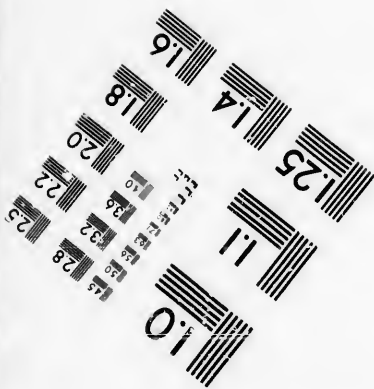
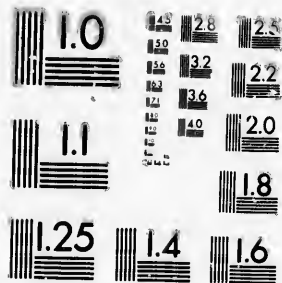


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

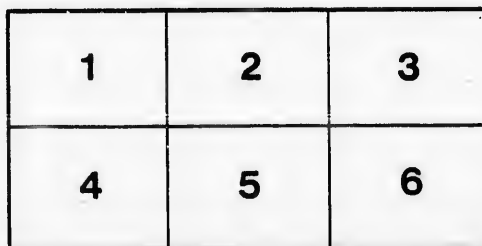
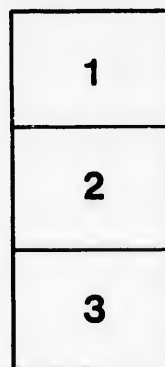
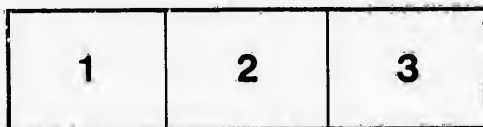
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
mage

rata  
o

elure,  
à

32X

I

II

IV

V

VI

tiel  
gag  
pou  
je c  
doi

erue  
*Pat*  
Seig

(No. 158.)

Circulaire au Clergé.

{ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,  
3 décembre 1887.

- I. Erreur corrigée dans la circulaire 155, relative au Chemin de la Croix fait avec un crucifix bénit.
- II. Permission et indulgence de la messe du premier vendredi du mois.
- III. Soirées dramatiques et autres réunions défendues les dimanches et jours d'obligation.
- IV. Enregistrement nécessaire des personnes qui font partie d'une confrérie quelconque ayant un scapulaire.
- V. Sermons à faire par les jeunes prêtres pour 1888.
- VI. Assurance des édifices religieux.

I.

Dans la circulaire No. 155, 11 mai 1887, page 3, article 4, en mentionnant les conditions à remplir pour gagner les indulgences attachées aux crucifix bénits pour le chemin de la croix, j'ai fait une omission que je crois devoir réparer. Voici le paragraphe tel qu'il doit être lu :

" 4° Pour gagner les indulgences il faut *a)* tenir le crucifix bénit à la main ; *b)* réciter dévotement quatorze *Pater, Ave, Gloria*, en pensant à la passion de Notre Seigneur, et ensuite cinq autres *Pater, Ave, Gloria*,

AVEC UN AUTRE PATER, AVE, GLORIA, pour le Souverain Pontife. Cette récitation ne doit pas être interrompue au moins notablement, ou d'une manière qui détruise l'unité morale de la prière."

Les mots en caractère semi capital ont été omis par inadvertance

## II.

Dans plusieurs paroisses c'est une pieuse coutume de célébrer tous les premiers vendredis du mois une messe à laquelle assistent ordinairement beaucoup de personnes, dont un bon nombre communie par dévotion envers le Sacré Cœur de Jésus. Pour favoriser cette dévotion dans toutes les paroisses, communautés et collèges de ce diocèse, je permets d'exposer le S. Sacrement pendant ou après cette messe, soit chantée, soit basse, et j'accorde cent jours d'indulgence à toutes les personnes qui y assisteront et prieront pour la conversion de pécheurs. La rubrique de ces messes est la même que pendant l'octave du Saint Sacrement.

## III.

J'ai été informé que dans quelques paroisses de l'archidiocèse il y a eu cet été, les jours de dimanche et de fêtes d'obligation, des soirées dramatiques et autres réunions de ce genre, dont le produit était destiné à des bonnes œuvres. Je charge MM. les curés de voir à ce que cela n'aît plus lieu.

## IV.

Le 27 avril 1887, N. S. P. le Pape Léon XIII a révoqué la permission donnée par Grégoire XVI, le 30 avril 1838 de ne pas enregistrer les noms des personnes qui sont reçues du scapulaire de Notre Dame du Mont

Carmel. Cet enregistrement des noms est maintenant de rigueur et vous devez enregistrer non seulement les personnes qui seront reçues à l'avenir, mais aussi pour plus grande sureté, celles qui ont été admises depuis le 27 avril dernier. Dans toutes les paroisses où cette confrérie est établie, ou s'établira dans la suite, il doit y avoir un registre pour cet effet.

Il est très désirable que même les personnes qui ont été reçues avant le 27 avril dernier se fassent inscrire.

D'après la même décision Pontificale, toutes les confréries quelconques dont les membres portent un scapulaire, doivent pareillement faire inscrire les noms des confrères. Si cette formalité n'a pas été remplie, il faut y remédier au plus tôt pour tous les membres sans exception.

#### V.

Les sermons à faire par les jeunes prêtres pour 1888 sont :

1°. Ascension de Notre Seigneur.

2°. Devoirs des parents. (*voir le décret XVI du 6e concile de Québec.*)

#### VI.

En lisant les rapports annuels, je remarque que quelques fabriques n'ont pas assuré leurs édifices ou ne les ont assurés que pour une somme beaucoup trop faible. L'assurance mutuelle des fabriques ne prend pas de risques au delà de \$14,000, ce qui suffit pour un certain nombre d'églises ; mais la plupart ont une valeur bien plus grande et dans ce cas on doit y suppléer au moyen des compagnies d'assurances.



J'invite MM. les curés à relire avec attention l'article ASSURANCE dans la "Discipline" page 14, et à en donner lecture à leurs marguilliers s'ils le jugent utile ou nécessaire.

Il va sans dire que dans le cas où il y a un dommage partiel causé par le feu, l'assurance mutuelle des fabriques ne doit être appelée à payer que sa quote-part si l'édifice a d'autres polices d'assurance.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,

ARCH. DE QUÉBEC.

attention l'article  
14, et à en donner  
gent utile ou né-

y a un dommage  
tuelle des fabri-  
sa quote-part si

ce de mon sincère

CHEREAU,

I. DE QUÉBEC.

